RESTAURATION - LYCEE VAL DE SEINE 2025/2026

KIOSQUE 1 : Sur le pallier dans l'escalier menant à l'intendance KIOSQUE 2 : A l'entrée de la vie scolaire

Vous êtes inscrit à la restauration scolaire. Vous êtes titulaire d'une carte TURBO SELF :

Cette carte est personnelle et ne doit absolument pas être prêtée.

<u>Dès que possible, passez la carte sur l'un des deux kiosques,</u> <u>pour prendre connaissance de votre mot de passe et</u> <u>éventuellement le modifier</u>.

• Vous souhaitez consulter votre compte :

Sur l'un des deux kiosques, passer votre carte ou inscrire votre nom et votre mot de passe : « Je consulte mon compte »

• Vous avez oublié votre carte :

Sur l'un des deux kiosques, vous inscrivez votre nom et votre mot de passe : « J'ai oublié ma carte »

Editer un ticket de remplacement qui sera valable uniquement pour le jour en question (dîner compris pour les internes).

ATTENTION SEUL 1 OUBLI EST AUTORISÈ PAR SEMAINE

• Vous avez perdu le ticket de remplacement :

Passer à l'intendance, pour annuler le ticket en question. Retourner sur le kiosque pour rééditer un nouveau ticket de remplacement.

• Vous avez perdu votre carte :

Sur l'un des deux kiosques, vous inscrivez votre nom et votre mot de passe : « J'ai perdu ma carte », cela met en opposition votre carte. Vous ne pouvez déjeuner et vous devez passer à l'intendance.

• Vous avez retrouvé votre carte :

Sur l'un des deux kiosques, passez votre carte : **« J'ai retrouvé ma carte »** La carte est à nouveau activée.

Vous ne retrouvez pas votre carte : Passer à l'intendance pour en refaire une au prix de <u>3 €</u>.

• Vous avez oublié votre mot de passe et vous avez votre carte :

Sur l'un des deux kiosques, passer la carte : « Gérer mon compte »→ Modifier le mot de passe

• Vous avez oublié votre mot de passe et vous avez oublié votre carte :

Passez à l'intendance pour que l'on vous communique à nouveau votre mot de passe (présentation du carnet de correspondance obligatoire pour les élèves).

• Vous souhaitez créditer votre carte en espèces :

Sur le Kiosque 1, passez votre carte : **«Je crédite mon compte »** \rightarrow **« Espèces »** Pas de rendu de monnaie II n'est plus possible d'utiliser cette fonction après 14h.

• Vous souhaitez créditer votre carte en chèques :

Sur le Kiosque 1, passez votre carte : «Je crédite mon compte » « Chèques »→ Saisir la somme Déposer le chèque rempli dans la boite en indiquant au dos du chèque le nom, le prénom et la classe de l'élève.

Les repas seront validés sur la carte à 11 h 00. Tout dépôt de chèque après 10h45 ne sera validé que le lendemain.

• Vous souhaitez créditer votre carte par carte bancaire :

Sur le Kiosque 1, passez votre carte : «Je crédite mon compte » \rightarrow « Cartes Bancaires » Il n'y a pas de montant minimum d'achat. La carte est créditée tout de suite.

• Vous n'êtes pas inscrit à la restauration et vous souhaitez déjeuner à titre exceptionnel :

Sur le Kiosque 1, vous pouvez acheter une carte jetable à <mark>5.87 €</mark> en espèces (pas de rendu de monnaie) ou en carte bancaire.

PROCÉDURE ACCÈS INTERNET

Vous souhaitez consulter votre compte ou créditer votre compte :

1- Aller sur le site du lycée Val de Seine : *« Restauration Scolaire » ensuite* « Paiement et consultation du compte »



- 2- Double cliquer sur le logo ci-dessous :
- 3- Saisissez votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe. Puis suivre les instructions.
- 4- Pour obtenir votre mot de passe, « Demande de création de compte » Saisissez les 5 derniers chiffres de votre badge (cette saisie n'est pas obligatoire mais conseillée) puis votre nom et prénom. Saisissez l'adresse mail valide sur laquelle vos identifiants et mot de passe vous seront adressés sous 48 h.
- 5- Le service intendance réceptionne la demande de mot de passe et vous transfert sur votre boîte mail votre mot de passe qui devra être personnalisé.
- N.B : renseignez impérativement une adresse mail sur la fiche intendance

Attention, les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8h. Ce service n'est pas ouvert pendant les congés scolaires.